

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCCESSEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VENTE LTT – LOT 9 - SAS HECTARE / LACOMBE - CASSAN

1003562 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 3 février 2022,

Il a été constaté la VENTE,

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Kévin Aurélien **LACOMBE**, commercial, né à CARCASSONNE (11000) le 2 mars 1992, et Madame Lauriane **CASSAN**, aide-soignante, née à CARCASSONNE (11000) le 30 décembre 1993, célibataires pacsés, demeurant ensemble à VILLEMOUSTAUSOU (11620), 669 impasse des Cévennes.

Acquéreurs conjointement et indivisément entre eux pour le tout et divisément chacun à concurrence de la moitié,

De la pleine propriété du bien ci-après désigné :

DESIGNATION

A VILLEMOUSTAUSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le numéro **neuf (9)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0262	LE THOU	00 ha 10 a 42 ca	T.A.B.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (92 900.00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élevant à DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX EUROS (10 266.00 EUR),

le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE EUROS (82 634.00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 3 FÉVRIER 2022.



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.